

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 01

Convocation : 16 mai 2025

Séance du 23 mai 2025

N° 2025/05/01

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Fabienne Imbert – Laurence Wyncarczyk (pouvoir à Jean-Marc Gimaret) – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : JM Gimaret

OBJET : Personnel communal

*** création d'un poste pour la surveillance au restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'agrandissement du restaurant scolaire et la suppression du quota pour l'accueil des enfants,

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel communal,

Considérant que la création d'un poste pour la surveillance au restaurant scolaire apparaît nécessaire pour un accueil des enfants le fréquentant dans les meilleures conditions,

Après en avoir délibéré, et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **CREE**, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi de surveillance au restaurant scolaire, à temps non-complet de 07 heures 19 par semaine, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C.

Fait et délibéré, le 23 mai 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Personnel communal : création d'un poste pour la surveillance au restaurant scolaire

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : DEL20250501 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250523-DEL20250501-DE

Date de décision : 23/05/2025

Acte transmis par : Alain GUX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4, Fonction publique
4.1, Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

Séance du 23 mai 2025

En exercice : 15

Présents : 11

N° 2025/05/02

Votants : 12

Pouvoir : 01

Convocation : 16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Fabienne Imbert – Laurence Wyneczyk (pouvoir à Jean-Marc Gimaret) – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : JM Gimaret

OBJET : Personnel communal :

*** modification de la durée du temps de travail de deux postes d'ATSEM**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les entretiens professionnels de 2024,

Vu la délibération n° 2024/01/03 du 26 janvier 2024 fixant la liste des emplois communaux à compter du 1^{er} avril 2024,

Vu la délibération n° 2025/01/02 du 24 janvier 2025 portant création d'un emploi polyvalent au service technique, à temps non-complet de 24 heures 00 par semaine, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C,

Vu la délibération n° 2025/05/01 du 23 mai 2025 portant création d'un emploi de surveillance au restaurant scolaire, à temps non-complet de 07 heures 19 par semaine, ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux de catégorie C,

Vu la présence de l'ATSEM occupant le poste à 17 heures 46 par semaine, avant la rentrée scolaire, pour un temps de travail de 08 heures, non pris en compte dans son temps de travail annualisé,

Vu la demande de l'enseignante de la classe des petits de disposer de l'ATSEM, avec un temps de travail de 29 heures 35, dans le cadre du recrutement d'une nouvelle personne, pour un temps de

préparation et d'achange de 20 minutes le matin, conduisant à une prise de poste à 08 heures au lieu de 08 heures 20,

Vu l'avis favorable de la commission du Personnel communal,

Considérant que ces deux modifications de poste conduisent à une augmentation de la durée hebdomadaire inférieure à 10%,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2025 les temps de travail de deux postes d'ATSEM et de les porter respectivement à 29 heures 53 et 17 heures 57.
- **FIXE**, à compter du 1^{er} septembre 2025, la liste des emplois communaux comme suit :
 - * Emploi permanent à temps complet, avec une durée de travail effectif annuelle de 1 607 heures :
 - ~ un emploi de secrétaire général de mairie ouvert au cadre d'emploi des attachés territoriaux
 - ~ un emploi d'agent polyvalent ouvert au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.
 - * Emploi permanent à temps non complet (avec un temps de travail annualisé calculé sur la base de 1 607 heures) :
 - ~ deux emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux :
 - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de l'accueil, pour 17 heures 30 par semaine
 - agent polyvalent du service administratif, en charge notamment de la communication, pour 17 heures 30 par semaine
 - ~ trois emplois d'ATSEM ouverts au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, respectivement pour 30 heures 56, pour 29 heures 53 et pour 17 heures 57 par semaine
 - ~ cinq emplois ouverts au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
 - agent polyvalent périscolaire pour 28 heures 34 par semaine
 - agent polyvalent du service technique pour 24 heures par semaine
 - agent polyvalent entretien de bâtiments pour 13 heures 20 par semaine
 - agent polyvalent de service et d'entretien pour 11 heures 01 par semaine
 - agent polyvalent de surveillance au restaurant scolaire pour 07 heures 19 par semaine

Cette délibération abroge, à compter du 1^{er} septembre 2025, les délibérations antérieures relatives au tableau des emplois communaux.

Fait et délibéré, le 23 mai 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire
Vincent DELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Personnel communal : modification de la durée du temps de travail de deux postes d'ATSEM

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : DEL20250502 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250523-DEL20250502-DE

Date de décision : 23/05/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Nombre de membres :

Séance du 23 mai 2025

En exercice : 15

Présents : 11

N° 2025/05/03

Votants : 12

Pouvoir : 01

Convocation : 16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Fabienne Imbert – Laurence Wyneczyk (pouvoir à Jean-Marc Gimaret) – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : JM Gimaret

OBJET : Aménagement et revitalisation cœur de village :
*** demande de subvention au département pour l'année 2026**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de la Communauté de Communes Val de Saône, et notamment l'action n° 74 avec fusion des actions 14 et 22 de la commune de Messimy-sur-Saône pour le réaménagement du centre village,

Vu la convention n° 2021-138-VOI passée avec l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Bureau d'Etudes AINTEGRA pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village,

Vu l'avant-projet scindant le projet en trois secteurs :

- secteur 1 cœur de village avec commerces et services, constituant la tranche ferme, avec un coût estimatif de travaux de 417 100 € HT,
 - secteur 2 école et mairie avec l'entrée sur le cœur de village, tranche optionnelle 1, avec un coût estimatif de travaux de 297 000 € HT,
 - secteur 3 zone d'habitation avec accès cœur de village, tranche optionnelle 2, avec un coût estimatif de travaux de 117 000 € HT
- représentant un coût estimatif total des travaux pour la totalité du projet de 831 100 € JT, auquel se rajoute la maîtrise d'œuvre de 38 215 € HT,

Vu la délibération n° 2024/05/01 du 24 mai 2024 approuvant le lancement de l'opération d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, adoptant le coût prévisionnel de l'opération au niveau de la phase avant-projet et sollicitant l'attribution d'une aide du Département pour la tranche ferme correspondant au secteur 1,

Vu l'orientation de lancer le secteur 2, sur la base d'un montant d'un montant prévisionnel de 305 732 € HT ; comprenant les travaux et la maîtrise d'œuvre,

Vu le soutien à l'investissement du Département de l'Ain à travers le pacte de territoire 2024 - 2026,

Considérant que la commune peut présenter un titre de ce pacte, pour l'année 2026, portant sur le secteur 2 – école et mairie avec l'entrée sur le cœur de village, dans le cadre de l'aménagement et la revitalisation du cœur de village,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **PRESENTE**, pour l'année 2026, au titre du pacte de territoire du Département de l'Ain – Equipements de proximité, la 2^{ème} tranche de l'avant-projet d'aménagement et de revitalisation du cœur de village, portant sur le secteur 2 – école et mairie avec l'entrée sur le cœur de village.
- **SOLLICITE** l'attribution d'une aide du Département de l'Ain, aussi élevée que possible, pour cette deuxième tranche d'un montant de 305 732 € HT.
- **PRECISE** que les crédits correspondants à cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Fait et délibéré, le 23 mai 2025
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Aménagement et revitalisation coeur de village : demande de subvention au département pour l'année 2026

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : DEL20250503 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250523-DEL20250503-DE

Date de décision : 23/05/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

Séance du 23 mai 2025

En exercice : 15

Présents : 11

N° 2025/05/04

Votants : 12

Pouvoir : 01

Convocation : 16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet - Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Fabienne Imbert – Laurence Wynarczyk (pouvoir à Jean-Marc Gimaret) – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : JM Gimaret

OBJET : Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2022/03/02 du 18 mars 2022 acceptant les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorisant l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes relative à un marché public de fournitures,

Vu que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, il convient de procéder au renouvellement d'un groupement de commandes, afin de relancer un marché de fournitures de papier à l'échelon intercommunal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre et les communes membres de l'intercommunalité intéressées (soit 11 communes), ainsi que le SIVOS Mogneneins Peyzieux,

Vu que la Communauté de Communes Val de Saône Centre, en tant que coordonnateur du groupement, sera chargée d'organiser, dans le respect de la réglementation des marchés publics, l'ensemble des procédures de passation de marchés publics afin de permettre de répondre aux besoins de chaque entité,

Vu que la Commission d'Etude des Offres du groupement sera composée des membres de la Commission d'Etude des Offres de la Communauté de Communes Val de Saône Centre et d'un représentant de chaque commune membre (maire ou autre personne désignée par lui),

Considérant l'intérêt pour la commune de continuer à s'associer à ce groupement de commandes de papier, tant pour la mairie que pour l'école,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier.
- **DESIGNE** Monsieur Vincent GELAS comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Etude des Offres.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

Fait et délibéré, le 23 mai 2025

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Autorisation d'adhérer à un groupement de commandes et de signer la convention relative à ce groupement concernant un marché public de fourniture de papier

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : DEL20250504 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250523-DEL20250504-DE

Date de décision : 23/05/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de MESSIMY SUR SAONE

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Pouvoir : 01

Convocation : 16 mai 2025

Séance du 23 mai 2025

N° 2025/05/05

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Jean-Marc Gimaret – Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Barbara Monel – Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Fabienne Imbert – Laurence Wyneczyk (pouvoir à Jean-Marc Gimaret) – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : JM Gimaret

OBJET : Avenant à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire communal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2021/12/04 du 17 décembre 2021 approuvant la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône,

Vu l'avenant n° 1 proposé, à l'issue de la réunion de bilan et de concertation sur la gestion de la voie bleue, pour intégrer les équipements réalisés dans le cadre des aménagements de la voie bleue et apporter des précisions sur les prestations réalisées, sous la forme d'un modèle unique pour les 10 communes avec une nouvelle rédaction du préambule et de l'article 5 de la convention,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire de la commune de Messimy-sur-Saône, telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré le 23 mai 2025
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Vincent GELAS



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant à la convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire communal avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Date de transmission de l'acte : 27/05/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 27/05/2025

Numéro de l'acte : DEL20250505 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20250523-DEL20250505-DE

Date de décision : 23/05/2025

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.7. Intercommunalité